

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Hautes-AlpesBP 28  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
accueil@cccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr**ARRÊTÉ N°2024/AG/18****Objet : Arrêté du président portant délégation de  
fonction et de signature à Mme Catherine  
VALDENNAIRE  
9e Vice-présidente****Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et suivants ;  
**Vu** l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;  
**Vu** la délibération n°2020-43, en date du 10 juillet 2020, portant élection du président de la communauté ;  
**Vu** la délibération n°2020-45, en date du 10 juillet 2020, portant élection des membres du Bureau  
**Considérant** que le Président peut attribuer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une délégation de fonctions et de signature aux Vice-présidents ;

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 01<sup>er</sup> juillet 2024, Mme Catherine VALDENNAIRE, 9<sup>e</sup> vice-présidente, reçoit délégation à la modernisation du Pôle culturel et social, agrégeant au 35/37 rue Pasteur, un lieu de production des arts de la scène et des beaux-arts, vecteurs de la cohésion sociale de proximité.

**Article 2 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Briançon, le 01 JUIL. 2024

Le Président,

**Arnaud MURGIA**Notifié à l'intéressé le 03 JUIL. 2024  
Signature :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.